



## TERMES DE RÉFÉRENCE

---

### EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DES PROGEPP ET USLAB DES SOCIETES CIB, IFO ET MOKABI

**Programme de Promotion de  
l'exploitation certifiée des forêts**  
Phase II (PPECF II)  
COMIFAC / KfW  
BMZ 2015 68 203  
Personne de contact : Romain LORENT  
Téléphone : +237 670 66 85 16  
Email : [romain.lorent@eco-consult.com](mailto:romain.lorent@eco-consult.com)  
Skype: romain\_lorent  
Site web : [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)





## **EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DES PROGEPP ET USLAB DES SOCIÉTÉS CIB, IFO ET MOKABI**

Termes de référence de l'étude

04/12/2017

# TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DES PROGEPP ET USLAB DES SOCIETES CIB, IFO ET MOKABI

Janvier 2018

## 1. Contexte

Les forêts du nord Congo sont particulièrement riches en faune et abritent des espèces emblématiques telles que les éléphants de forêt, les gorilles de plaine et les chimpanzés. La Congolaise Industrielle des Bois (CIB) et MOKABI exploitent des concessions forestières situées en bordure du Parc National Nouabalé-Ndoki (PNNN), alors que la concession forestière de la société IFO est frontalière du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK). CIB et IFO sont des sociétés certifiées FSC, MOKABI n'est pas encore certifiée FSC mais appartient au groupe Rougier, ce dernier possédant plusieurs concessions forestières certifiées FSC dans d'autres pays.

Conformément à leurs conventions d'aménagement signées avec l'Etat congolais, ces 3 sociétés ont développé des Unités de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB) afin de contrôler les impacts négatifs de leurs activités d'exploitation sur la faune. Etant donné l'importance des questions de conservation de la faune et de la gestion durable des ressources naturelles dans les zones périphériques des parcs nationaux, les sociétés CIB et IFO ont mis en place des Partenariats (Projets) de Gestion des Ecosystèmes Périphériques du Parc (PROGEPP). A l'époque de leur création, il s'agissait d'initiatives novatrices et originales. Les PROGEPP de ces deux sociétés sont distincts mais reposent sur des protocoles très similaires<sup>1</sup>. Les PROGEPP sont basés sur un partenariat entre l'Etat congolais, les sociétés forestières et une ONG de conservation de la nature, la World Conservation Society (WCS). Celle-ci est également responsable de la gestion du PNNN et du PNOK. Les premiers partenariats ont été signés en 1999 et ont été reconduits pour une durée de 5 ans en février 2015.

Afin d'atténuer la pression humaine sur la faune, conserver les espèces menacées et celles qui servent de source principale de protéine animale pour les populations riveraines, l'objectif des deux PROGEPP est de développer et de mettre en œuvre un système de gestion de la faune efficace, basé sur une approche holistique et participative, et impliquant tous les acteurs, notamment les communautés locales et autochtones, l'Administration congolaise, les ONG, ainsi que la CIB, IFO et leurs ayants droit.

Conformément aux protocoles d'accords fixés par les parties, qui définissent précisément les rôles et responsabilités de chacun des partenaires, la gestion et la mise en œuvre des deux PROGEPP sont assurées conjointement par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE), l'ONG WCS et les compagnies forestières. Chaque Partenariat est mis en œuvre sous la coresponsabilité d'un Coordonnateur du MEFDDE, d'un Conseiller Technique Principal de WCS et du Point focal faune de la société impliquée, qui agit en qualité d'agence d'exécution. Pour chacun des Partenariats, un Comité Directeur en assure la maîtrise d'ouvrage, et est composé de représentants du MEFDDE, de WCS, des sociétés forestières, des bailleurs et représentants des parties-prenantes (services

---

<sup>1</sup> Ces PROGEPP sont respectivement dénommés « PROGEPP Kabo » pour celui associé aux concessions de la CIB, et « PROGEPP Ngombé » pour celui de la société IFO.

publics et société civile). Ce comité est en charge de la supervision, de l'orientation et du suivi des Partenariats.

Les PROGEPP ont bénéficié de l'appui de multiples bailleurs, dont le Programme CARPE, l'USAID, l'US Fish & Wildlife Service, le Zoo de Columbus, des fonds propres de WCS, de la CIB et de IFO, ainsi que d'une contrepartie de l'Etat congolais. Une contribution financière significative a été apportée par l'OIBT, de 2001 à 2011, à travers le financement du projet «Gestion et conservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale (Parc National de Nouabalé-Ndoki) dans le nord du Congo, Phase I et Phase II», partie intégrante du PROGEPP.

Cependant, l'efficacité de ces Partenariats a été régulièrement remise en cause ces dernières années et des problèmes récurrents de financement par l'Etat et WCS sont apparus. A leur suite, diverses évaluations ont été menées par les partenaires impliqués et les bailleurs, qui ont conduit à tester différentes modalités de travail afin de pallier les dysfonctionnements constatés. Malgré ces efforts, la crédibilité du système PROGEPP est aujourd'hui très fragilisée et il serait souhaitable de le reformer d'accord parties, afin de retrouver un niveau d'efficience satisfaisant.

## **2. Objectif global de l'étude**

Vu la faiblesse constatée des PROGEPP, plusieurs DACs mineures et majeures ont été ouvertes lors des audits FSC de CIB et IFO à propos de la gestion de la faune dans ces concessions. En ce qui concerne CIB, l'ouverture d'une nouvelle DAC majeure sur son PROGEPP en 2018<sup>2</sup> pourrait mener à la suspension du certificat avec les graves conséquences économiques que cela pourrait induire.

De son côté, CIB a acquis une nouvelle concession en 2016 (l'UFA Mimbéli-Ibenga, 600.000 ha) et doit impérativement mettre en place un système de protection de la faune sur celle-ci. Le fonctionnement actuel du PROGEPP ne permet pas d'envisager sa réplique sur cette UFA. De son côté, Mokabi (Rougier) a mis en place une USLAB depuis plusieurs années. Celle-ci est complètement dysfonctionnelle et ne satisfait pas du tout aux exigences du référentiel FSC en matière de gestion de la faune.

Pour remédier à cette situation, les sociétés impliquées dans les PROGEPP souhaiteraient effectuer un audit externe afin d'estimer les écarts par rapport aux objectifs initiaux. L'audit devrait aussi analyser le bien fondé des critiques extérieures émises à l'égard des PROGEPP. A l'issue de l'audit, des recommandations devraient être émises en sorte que chaque partenaire puisse participer, dans le périmètre de ses obligations, au fonctionnement d'un nouveau partenariat satisfaisant pour toutes les parties prenantes.

La société MOKABI, quant à elle, pourrait s'inspirer de cette évaluation pour mettre en place un dispositif de conservation de la faune plus efficient que son USLAB actuelle, afin de répondre aux exigences de la certification FSC<sup>3</sup>. En effet, cette UFA connaît une pression de chasse illégale importante, pratiquée en grande partie par des bandes armées organisées.

---

<sup>2</sup> Ce point avait déjà été évoqué sans ambiguïté par les auditeurs lors de l'audit FSC de 2017

<sup>3</sup> Compte-tenu de la dynamique actuelle du grand braconnage au Nord-Congo, l'UFA Mokabi-Dzanga (UFA en voie de certification FSC) et adjacente au Parc National Nouabalé-Ndoki et au Parc National de Dzanga-Sangha (RCA), doit être également intégrée dans l'analyse prospective.

Cette situation est notamment due au difficile contrôle de la frontière Nord entre le Congo et la RCA.

### **3. Objectifs spécifiques de l'étude**

Une seule évaluation externe du PROGEPP Nouabalé-Ndoki a été réalisée en 2005, avant le démarrage de la 2ème phase de l'appui OIBT, tandis que le PROGEPP Odzala-Kokoua n'a fait l'objet d'aucune évaluation externe. En outre, pour les deux sites, des évaluations internes et autres études spécifiques ont été conduites, individuellement et/ou conjointement, par les différents intervenants, sans résultats probants.

Ainsi, les audits de certification FSC réalisés depuis la mise en place de PROGEPP ont mis en évidence les problèmes suivants ;

- A partir de 2010, le volet protection-contrôle, qui relève de la mission de l'USLAB, a connu des dysfonctionnements de plus en plus sérieux, notamment sur les UFA de la CIB, à l'origine d'une augmentation importante du grand braconnage, notamment de l'éléphant, et l'implication avérée depuis 2011 d'agents de l'USLAB dans le trafic d'ivoire ;
- Malgré de nombreuses initiatives et activités réalisées, le volet lié au développement d'activités alternatives (génératrices de revenus) n'a pas produit de résultats susceptibles de contribuer significativement à l'objectif global du projet ;
- Les dysfonctionnements croissants, au niveau des deux PROGEPP, génèrent à des degrés divers des Demandes d'Action Correctives (DAC) de la part des auditeurs. Compte-tenu de leur nature structurelle, ces DAC deviennent de plus en plus difficiles à lever. Ces DAC récurrentes, liées aux dysfonctionnements du PROGEPP, menacent, aujourd'hui, le maintien de la certification FSC des deux sociétés (CIB-IFO), si des actions correctives ne sont pas apportées rapidement.

Fort de ce constat, les sociétés à la base des PROGEPP souhaitent poursuivre les objectifs des Partenariats, de manière plus pertinente et plus performante, à travers une reformulation de l'approche qui soit beaucoup plus efficiente et satisfaisante pour toutes les parties prenantes.

L'étude vise donc de comprendre et d'analyser l'ensemble des déterminants sociaux, économiques, institutionnels et réglementaires qui peuvent expliquer les forces et faiblesses des PROGEPP, afin de reformuler les orientations stratégiques, institutionnelles et opérationnelles nécessaires à la poursuite des Partenariats pouvant en faire un modèle pour la sous-région ;

Les objectifs spécifiques de l'étude sont principalement :

- analyser, sur la base des évolutions sociales, économiques, institutionnelles et légales intervenues depuis leur création, la performance des PROGEPP en termes d'impact réel sur la protection et la gestion de la faune et le développement socio-économique des populations riveraines ;
- proposer des mécanismes d'alternatives au braconnage et d'implication des populations locales dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, notamment à travers des donateurs et projets de développement spécifiques à identifier ;

- identifier les déterminants économiques, sociaux et institutionnels des différentes forces et faiblesses du PROGEPP, et les analyser au regard du cadre légal et réglementaire actuel, ainsi que vis-à-vis de exigences liées au standard FSC et des bonnes pratiques d'exploitations forestières qu'une gestion responsable impose aujourd'hui, à tout concessionnaire et aux concédants (les Etats du bassin du Congo) ;
- formuler des recommandations quant aux conditions et orientations nécessaires pour poursuivre et étendre le projet à travers le concept de gestion de « paysages éco-certifiés<sup>4</sup> », en termes d'orientations stratégiques, institutionnelles et opérationnelles et de modèles de gouvernance ;
- de mettre à jour les niveaux d'efficience des Partenariats en fonction d'une analyse prospective d'exigences externes (traités internationaux sur la biodiversité, exigences climatiques, coopérations bilatérales et multilatérales, etc.) ;
- proposer des outils de médiation accessibles à toutes les parties prenantes de manière à identifier au plus vite, des dysfonctionnements et renforcer les capacités de résoudre les conflits suivant des procédures internes aux Partenariats, de manière à maintenir l'efficience des Partenariats.

Ce mécanisme, qui s'apparente à un outil du type « médiation préventive ou d'accompagnement » suppose la constitution d'une équipe de médiateurs de terrain formés à la résolution amiable des conflits et intervenant dans le cadre d'une procédure de saisine prédéfinie et facilement accessible, qu'il s'agisse de Médiateurs indépendants et/ou de Médiateurs internes rattachés aux sociétés d'exploitations ainsi que de Médiateurs institutionnels rattachés aux administrations de tutelle.

A noter que ces recommandations devront prendre en compte les différents projets en cours de démarrage sur le Nord Congo (ER-P, PPFNC, PIF, GEF6, CAFI etc.).

#### **4. Résultats attendus**

L'étude devra présenter les informations suivantes pour chacune des 3 sociétés partenaires en tâchant de répondre à la question suivante : quelle structure de partenariat et quel cadre réglementaire seraient les plus adaptés pour répondre à leurs besoins en matière de gestion de la faune et de lutte anti-braconnage, dans un horizon à moyen terme, prenant en compte, toutes les évolutions règlementaires attendues, aussi bien au niveau national qu'international.

#### **5. Tâches de l'étude (liste non exhaustive)**

- Description de la situation actuelle (historique des PROGEPP, stratégie des différents partenaires, coordination administrative et opérationnelle etc.) ;
- Rappel des objectifs des PROGEPP et des USLAB ;
- Analyse de la performance des PROGEPP en termes d'impact réel et de viabilité sur les plans socio-économique, environnemental et institutionnel ;
  - Contributions des PROGEPP à la réduction des impacts de l'exploitation forestière industrielle sur la biodiversité animale et végétale ;

---

<sup>4</sup> Motion n° 65 du FSC sur les paysages forestiers intacts (IFL)

- Contributions du PROGEPP au renforcement des capacités du MDDEFE et de la société civile (ONG locales, associations) ;
- Réplicabilité du modèle USLAB et propositions d'améliorations possibles ;
- Contributions du PROGEPP au développement socio-économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des UFA ;
- Niveau d'efficacité attendu des PROGEPP, nécessaire au maintien de la certification FSC pour IFO et CIB.

Ces tâches nécessiteront au minimum, de réaliser :

- une revue documentaire synthétique (sous forme de matrice) des expériences existantes de gestion et protection de la faune dans les concessions forestières en Afrique Centrale (opportunités/contraintes/viabilité économique, sociale et environnementale) ;
- une analyse institutionnelle du PROGEPP et de l'efficacité globale du Partenariat Public Privé (PPP) en mettant en évidence ses forces et faiblesses, avec un accent sur les aspects de coordination aux différents niveaux et sur l'évolution des relations et responsabilités entre les divers intervenants ;
- une analyse historique du niveau d'engagement financier de chaque partenaire dans les PROGEPP ((concessionnaire, Etat, ONG de conservation, autres) et l'incidence que les écarts par rapport à ces engagements ont pu avoir sur l'efficacité des Partenariats ;
- une analyse des relations entre les parties prenantes (les différentes administrations impliquées, les sociétés forestières, la société civile et les populations riveraines, notamment par une critique objective sur :
  - ✓ l'évolution des différents types d'accords de partenariat sur la mise en œuvre en fonction de l'évolution des engagements respectifs des différents partenaires dans le temps, des PROGEPP ;
  - ✓ l'évolution des mandats des différents partenaires des PROGEPP par rapport aux moyens mis à disposition ;
  - ✓ la perception (positive et négative) mutuelle des acteurs et parties prenantes :
- La première question qui doit être posée dans le cadre d'un projet multipartite tel que le PROGEPP, concerne le problème de l'adhésion des différents acteurs au projet lui-même et, au-delà d'accords écrits, son appropriation qui constitue la meilleure garantie de son exécution ;
- Pour atteindre cet objectif, il est important pour cette étude, de suivre un processus permettant :
  - ✓ de parvenir à une bonne compréhension des besoins et intérêts de chacune des parties prenantes ;
  - ✓ que chacune d'elle puisse avoir la conscience et la compréhension des besoins et intérêts des autres, ce qui permet la plupart du temps de faire ressortir des intérêts communs fédérateurs.
  - ✓ Dans un domaine où le facteur humain et socio politique occupe une place essentielle, la seule « approche expert », aussi pertinente soit-elle d'un point de vue technique comporte probablement le risque déjà vécu de rejet ou de contournement parce que les acteurs ne s'y reconnaissent pas et ne se l'approprient pas ;

- Un autre aspect capital et à relier aux deux précédents est la contrainte liée à la corruption. En effet, le trafic de faune ne peut se développer à ce point qu'à travers des complicités, dans l'administration, les sociétés privées et les ONG. Or, il est apparu dans l'histoire des PROGEPP plusieurs cas avérés de corruption et de trafic organisés par ceux censés lutter contre ce trafic. Les mécanismes à mettre en place devront prendre en compte ce facteur afin de garantir des systèmes suffisamment autonomes et forts pour résister aux pressions et trafics d'influence externes. Les postes à responsabilité au sein des PROGEPP et USLAB devront être particulièrement surveillés avec possibilité de remplacement/licenciement immédiat.
- des recommandations sur le nouveau type de partenariat à privilégier sur la base d'une analyse des 4 précédents protocoles d'accord des PROGEPP, à travers un modèle consensuel, décrivant dans le détail, les engagements respectifs des parties ;
- Un Protocole d'accord définissant un Partenariat reconstruit, sur lequel, les parties prenantes pourraient s'engager, au terme de l'étude, afin de finaliser et mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, de nouvelles modalités de collaboration.

## 6. Méthodologie

Outre, l'analyse « technique » du fonctionnement des PROGEPP, l'étude tentera de s'appuyer sur un travail en commun des parties prenantes partant de l'expression de leurs besoins et intérêts en vue de l'adoption de solutions agréées en commun. En effet, les principes d'un processus participatif, au-delà d'être les garants de l'éthique sont aussi ceux de l'efficacité.

En conséquence, l'étude doit consacrer du temps à la compréhension des divergences entre partenaires, la compréhension réciproque de leurs besoins et à la recherche et le choix en commun de solutions opérationnelles permettant de dépasser les dysfonctionnements et, au-delà, d'optimiser le fonctionnement futur des PROGEPP.

Cette approche correspond classiquement à un processus de Médiation qui a pour objectif de convaincre l'ensemble des acteurs de l'intérêt de respecter un partenariat établi sur la base d'un accord libre, informé et créateur de valeur.

Ce processus répondrait donc aux règles de la Médiation qui impliquent :

- une totale confidentialité ;
- l'indépendance et la neutralité du Médiateur ;
- la totale liberté de choix des parties jusqu'à l'atteinte ou non d'un accord.

Le processus, conduit par un Médiateur confirmé, se déroulera sous forme de séances plénières et d'entretien particuliers avec les parties.

Il sera précédé par des entretiens préalables avec chacune des parties prenantes pour expliquer le processus de médiation, ses avantages et ses règles et recueillir leur adhésion.

En particulier, l'administration sera particulièrement concernée et des rencontres multiples devront être organisées. Ceci devrait être assuré avant l'arrivée des consultants à Brazzaville afin d'éviter les pertes de temps dues aux emplois du temps chargés des autorités. Vu l'importance de la mission et la sensibilité de certains aspects y relatifs, l'appui des autorités centrales est indispensable avant d'engager les activités sur le terrain. Les personnes clés à rencontrer sont :

1. Madame la Ministre en charge des Forêts et son Directeur de Cabinet,
2. Le Directeur Général des Eaux et Forêts,



3. L'Inspecteur Général des Eaux et Forêts,
4. Le Directeur de la Faune et des Aires Protégées,
5. Le conseiller en charge des Forêts,
6. Le Conseiller en charge de la Faune,
7. Le Directeur de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées,
8. Les autorités départementales, administratives et judiciaires, à Ouessou,
9. Les autorités d'autres Ministères éventuellement concernées (forces de l'ordre, justice, défense).

En raison de l'emploi chargé de nombreuses autorités, des contacts devront être pris et des rendez-vous organisés au préalable. Madame la Ministre en charge des Forêts a d'ailleurs été informée de la mission à travers deux courriers officiels de CIB en 2017.

Pour atteindre cet objectif, une première mission devra être effectuée sur le terrain avec la présence des financeurs et l'appui des Ambassades pour recueillir l'accord conjoint des autorités Congolaises et des autres parties sur le processus, s'engager à y adhérer et à y consacrer le temps et les ressources disponibles, fixer le calendrier des étapes ultérieures et les participants au travaux. Le résultat de cette mission et l'engagement des diverses parties et plus particulièrement des Autorités devrait être une condition préalable à la mise en œuvre des phases ultérieures

De même, les populations devront être impliquées dans le processus afin de mieux intégrer leurs préoccupations vis-à-vis de la gestion durable de la faune et du respect de la législation. Une analyse succincte du contexte socio-économique sera produite et les projets de développement ou donateurs concernés. Certaines initiatives similaires (ADELL, PROFADILL) pourront servir de base pour proposer des appuis concrets aux communautés afin de renforcer leur participation.

En conséquence, le processus pourrait être le suivant :

- A. Première réunion(s) du Médiateur et des financeurs avec les autorités Congolaises, les sociétés, et WCS pour leur exposer la méthodologie et leur faire agréer le processus de médiation s'appuyant sur une expertise indépendante.
- B. Deuxième réunion(s), sous l'égide du Médiateur, entre les parties (Pouvoirs Publics, Concessionnaires ONGs, pour démarrer le processus qui relève de la médiation de projet, soutenue et parrainée par les parties. Celles-ci apporteront leur concours à la recherche et à l'obtention d'informations pertinentes pour parvenir à la fois à un diagnostic objectif de la situation et suggérer des pistes pour y remédier à partir notamment des résultats de l'étude d'expert.
- C. Troisième phase l'étude proprement dite avec une coopération partielle possible du médiateur et de l'expert pendant cette période en apportant le plus grand soin à préserver leur image d'indépendance.
- D. Après remise des conclusions de l'étude aux deux parties, une phase de recherche et de choix des solutions sous l'égide du Médiateur mais plutôt sous forme d'une Co-Médiation assurée par le médiateur et l'expert travaillant ensemble. L'objectif de cette troisième phase est de parvenir à un consensus se traduisant par un nouvel accord de partenariat.
- E. Enfin à moyen terme pour garantir un fonctionnement efficient dans la durée, mise en place d'un mécanisme de médiateurs de terrain formés et facilement accessibles pour

résoudre voire anticiper les sources de conflits ou de différends aussi en amont que possible.

L'accord final, s'il y a lieu prend la forme d'un protocole d'accord. Expression du libre consentement des parties, les accords de médiation sont, en règle générale, presque toujours respectés.

Compte tenu du nombre considérable de parties prenantes dans le cadre d'un PROGEPP il est important de réfléchir par la suite, aux actions de communication et de pédagogie nécessaires pour décliner et expliquer les termes d'un éventuel accord à l'échelon local auprès des populations concernées et notamment l'existence d'un mécanisme de médiation à leur écoute.

## **7. Livrables**

- une étude conforme aux TDR ci-dessus décrits ;
- Un atelier de restitution des résultats de l'étude sera organisé à Brazzaville ou Ouesso en présence des partenaires impliqués dans les PROGEPP ;
- Un protocole d'accord établissant les bases d'un nouveau projet de Partenariat consensuel et efficient.

## **8. Durée et calendrier**

L'étude se déroulera sur 3 mois à partir de la signature du contrat (prévue en février 2018). Un planning précis de réalisation sera proposé par le prestataire et sera discuté au démarrage du projet.

Une version provisoire de l'étude et du draft de protocole sera produite 2 semaines avant l'atelier de restitution. Ce rapport provisoire sera complété, sur la base des résultats de l'atelier, pour produire le rapport final et le remettre deux semaines après l'atelier.

## **9. Budget**

Le budget de l'étude prévoit :

- Les honoraires du (des) expert(s) pour la réalisation de l'étude ;
- Les frais de déplacement internationaux.

Les frais de déplacement nationaux, les logements au Congo et la mise à disposition de lieux de travail au Congo seront pris en charge par les sociétés participant à l'étude.

L'organisation de la journée de restitution de l'étude sera organisée par les sociétés participantes.

## **10. Compétences requises**

L'étude sera réalisée par une équipe de projet comprenant :

- Un consultant international expérimenté ayant une expérience confirmée dans les problématiques de gestion de la faune et de conservation en Afrique centrale et/ou au niveau international. S'il le juge nécessaire, il pourra se faire assister par un expert

national ayant une connaissance approfondie du secteur forestier et/ou administratif au Congo ;

- Un consultant international en médiation, intervenant sous forme de missions (3) d'appui à des moments-clés de l'étude et disposant d'une expérience étendue en Médiation, d'une connaissance et d'une pratique approfondie des modes de fonctionnement de la société africaine et comprenant les enjeux et difficultés contextuelles locales.
- Les deux consultants, « technique » et « médiateur », coordonneront adéquatement leur mission respective dont une partie au moins sera conjointe, tout en répartissant leurs efforts pour couvrir un maximum des besoins.

## **11. Budget voir annexe**

## **12 Chronogramme indicatif**

Remarque :

Le déroulement de cette phase II de la médiation est le plus difficile à prévoir et dépend de l'évolution des discussions entre les parties en amont: soit les discussions peuvent se finaliser lors de la 2e mission, soit des approbations sont nécessaires sur les solutions envisagées qui doivent concourir à l'accord et cette phase devra alors être découpée en deux. Il n'est pas non plus exclu que certains délais soient raccourcis.

Le chronogramme prévu permet de répondre en principe à ces trois hypothèses

	Chronogramme		
	Participants		Résumé des activités
<b>Phase Préparatoire</b>			
Jour 1	Un représentant du financeur, ambassade, Médiateur, (représentants des sociétés, WCS en fonction des réunions)	Les résultats de cette mission conditionneront la suite du programme et les dates de démarrage des phases I et II	Première mission de présentation du projet/processus aux autorités Congolaises et fixation du calendrier des rencontres des phases suivantes
Jour 2	"		
Jour 3	"		
<b>Phase I</b>	<b>Hugues de Roquette-Buisson</b>	<b>Luc Mathot</b>	<b>Phase I de la médiation et étude technique</b>
Jour 1	Brazzaville	Brazzaville	Arrivée à Brazzaville, rencontre entre HRB et LM et revue du programme
Jour 2	Brazzaville	Brazzaville	Brazzaville, rencontres des responsables CIB, IFO et MOKABI à Brazzaville, des autorités, de WCS et des ambassades et autres PTF pour leur présenter l'étude
Jour 3	Brazzaville	Brazzaville	Brazzaville, rencontres des responsables CIB, IFO et MOKABI à Brazzaville, des autorités, de WCS et des ambassades et autres PTF pour leur présenter l'étude
Jour 4	Brazzaville	Brazzaville	Brazzaville, rencontres des responsables CIB, IFO et MOKABI à Brazzaville, des autorités, de WCS et des ambassades et autres PTF pour leur présenter l'étude
Jour 5	Brazzaville	Brazzaville	Brazzaville, rencontres des responsables CIB, IFO et MOKABI à Brazzaville, des autorités, de WCS et des ambassades et autres PTF pour leur présenter l'étude
Jour 6	Brazzaville- Ouessou	Brazzaville- Ouessou	Trajet et rencontre des autorités si le temps le permet
Jour 7	Ouessou	Ouessou	Rencontre des autorités à Ouessou, présentation de la mission et discussion sur leur perception/évaluation des PROGEPP et USLAB
Jour 8	CIB	CIB	Rencontre des responsables sur le terrain du PROGEPP et des USLAB, de l'aménagement et de la faune, rédaction de l'étude
Jour 9	Retour sur Brazzaville	CIB	Retour de HRB à Brazzaville, rencontre des responsables sur le terrain du PROGEPP et des USLAB, de l'aménagement et de la faune, rédaction de l'étude
Jour 10	Retour sur Paris	IFO	Retour de HRB après compte rendu aux différentes parties,
Jour 11		IFO	Rencontre des responsables sur le terrain des USLAB, de l'aménagement et de la faune, rédaction de l'étude
Jour 12		MOKABI	Rencontre des responsables sur le terrain des USLAB, de l'aménagement et de la faune, rédaction de l'étude
Jour 13		MOKABI	Rencontre des responsables sur le terrain des USLAB, de l'aménagement et de la faune, rédaction de l'étude
Jour 14		MOKABI-Brazzaville	Rencontre des responsables sur le terrain des USLAB, de l'aménagement et de la faune, rédaction de l'étude
Jour 15		Brazzaville	Restitution aux responsables CIB, IFO et MOKABI et aux autorités
Jour 16		Brazzaville	Finalisation de l'étude
Jour 17		Brazzaville-Libreville	Finalisation de l'étude et transmission à CIB, IFO, MOKABI et aux autorités
<b>PHASE II</b>	<b>Après environ 1 mois</b>		<b>Atelier et Phase II de la médiation</b>
Jour 18	Brazzaville	Brazzaville	Arrivée à Brazzaville, finalisation de la présentation et préparation de l'atelier en coordination avec CIB, IFO et MOKABI, médiation de HRB
Jour 19	Brazzaville	Brazzaville	Préparation de l'atelier en coordination avec CIB, IFO et MOKABI, médiation de HRB
Jour 20	Brazzaville	Brazzaville	Atelier et prise en compte des observations et corrections pour finaliser le rapport, médiation de HRB
Jour 22	Brazzaville	Brazzaville	Finalisation et remise du rapport final à CIB, IFO et MOKABI et aux autorités en fonction de l'organisation prévue
Jour 23	Brazzaville	Brazzaville-Libreville	Médiation de HRB Entretiens particuliers et séances plénières
Jour 24	Brazzaville		Médiation de HRB Entretiens particuliers et séances plénières
Jour 25	Brazzaville		Médiation de HRB Entretiens particuliers et séances plénières